

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.063

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST.

ABSENTS-EXCUSES : M. MERLE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION D'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE SUR L'AERODROME DE
ROYAN-MEDIS AVEC METEO-FRANCE**

VOTE : UNANIMITE

La direction inter-régionale Sud-Ouest de METEO-FRANCE vient de proposer à la Ville de ROYAN un projet de nouvelle convention d'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Cette convention annule et remplace le protocole du 04 avril 1990. Elle définit les conditions particulières d'organisation et de fonctionnement de l'assistance météorologique pour la navigation aérienne sur l'aérodrome par METEO-FRANCE, et comprend notamment :

- l'observation météorologique sur l'aérodrome et sa diffusion,
- la prévision météorologique pour l'aérodrome et sa diffusion,
- l'assistance météorologique pour les vols au départ de cet aérodrome,
- l'entretien et le contrôle annuel des matériels mentionnés à l'annexe 2 de la convention pour un coût forfaitaire annuel et révisable de 960,00 Euros.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter la nouvelle convention proposée par METEO-FRANCE concernant l'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents afférents à cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de nouvelle convention d'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS proposé par METEO-FRANCE,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 04 juin 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par METEO-FRANCE pour l'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents afférents à cette convention,
- D'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS